

Votre argent : face à l'imprévu, choisir une personne de confiance

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **18 (1988)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

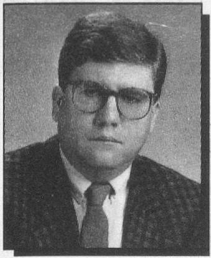
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



GEORGES BAHISSON

VOTRE ARGENT

Face à l'imprévu, choisir une personne de confiance

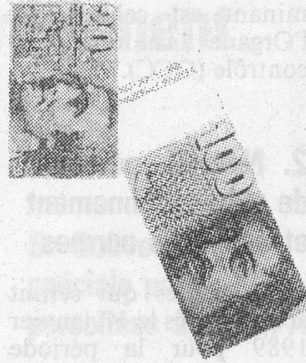
Quelles sont l'importance et l'origine de nos revenus, de quelle banque sommes-nous clients, avons-nous une assurance-vie et qui en est bénéficiaire?

Voici quelques sujets sur lesquels nous répugnons fréquemment à communiquer des informations, même à nos proches. Nous considérons en effet que tout ce qui touche à notre situation matérielle fait partie des éléments les plus personnels de notre sphère privée. Lorsque nous devons prendre conseil dans ce domaine, nous préférons souvent nous confier à des organismes extérieurs, tels que les services sociaux publics et privés, les bureaux d'information sociale, les communes, les compagnies d'assurances et les caisses-maladie.

Lorsqu'il s'agit de placements, d'épargne, de fiscalité ou de succession, les institutions bancaires sont là pour nous renseigner et nous savons pouvoir compter sur le secret bancaire. Toutefois, l'âge avançant, la mobilité de chacun peut se voir inopinément diminuée, voire totalement entravée par la maladie ou l'accident.

Dans de telles circonstances, il est souhaitable d'avoir une «personne de confiance» prête à effectuer à notre place les démarches qui se révéleraient nécessaires. Encore faut-il que l'on ait auparavant pris toutes dispositions pour que cette personne puisse valablement nous représenter. Il arrive fréquemment que se présentent à la banque des personnes dont le mari ou la femme vient d'être brusquement hospitalisé et qui n'avaient pas été mis au courant des détails du compte. Bien souvent, nous ne pouvons répondre immédiatement à notre visiteur et encore moins lui remettre les sommes dont il aurait besoin, car il n'est pas au bénéfice d'une procuration.

Dans les couples, il est donc souhaitable que chacun des conjoints informe l'autre et lui confère, le cas échéant, une procuration. Un compte joint, c'est-à-dire ouvert au nom des deux époux, chacun pouvant effectuer individuellement des opérations, est également une solution commode: le règlement de ce type de compte prévoit que, en cas d'incapacité ou de décès de l'un des



déposants, l'autre conserve le droit exclusif de disposer des avoirs déposés. En outre, passablement de personnes vivent seules (pas nécessairement des personnes très âgées). Pour elles aussi, le choix d'une personne de confiance est une bonne précaution. Pour que son intervention puisse être rapide et efficace, il faut choisir sa personne de confiance dans son entourage le plus proche. On tiendra également compte de ses compétences (il ne lui suffit pas d'être dévouée) et de sa probité (si on lui accorde une procuration, elle pourra procéder à des retraits).

C'est donc faire preuve de sagesse que de choisir, à l'avance et avec discernement, une personne de confiance, de lui fournir les renseignements et procurations nécessaires, afin qu'elle puisse, si besoin est, prendre le relais pour toute démarche.

G. B.

Fondé de pouvoir
Union Banques Suisses

PUBLICITÉ

Du café aux effets irritants atténués??

**Oui,
... pour les amateurs sensibles!**

Tout le monde ne tolère pas n'importe quel café. Cela tient souvent à certaines substances irritantes qui peuvent incommoder les personnes sensibles. Pour de tels amateurs de café – qui par ailleurs supportent bien la caféine et en apprécient l'effet stimulant – il existe une solution idéale:

le «Café ONKO S» affiné, aux effets irritants atténués. Avant la torréfaction, ce café est débarrassé, par un procédé spécial, de nombre de substances irritantes. Sa teneur en caféine reste cependant entière et il est particulièrement savoureux et aromatique. C'est pourquoi le «Café ONKO S» est si apprécié. Il est en vente sous forme de café moulu emballé sous vide – spécialement pour machines espresso et préparation avec filtre – et sous forme de café soluble lyophilisé. Dégustez-le!

«JOLI-BOIS» Etablissement médico-social

accueille les personnes âgées à 700 m d'altitude. Cadre tranquille. Vue imprenable. Intérieur entièrement rénové; équipement moderne; personnel qualifié (soins infirmiers, physiothérapie, animation).

1832 CHAMBY

Téléphone (021) 964 31 51